

*Mairie de Plainval*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE PLAINVAL
SÉANCE DU 03 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le trois février à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Samuel, Maire.

Date de Convocation :	28/01/2026	<u>Présents</u> :	Messieurs, Samuel DOVERGNE Taylor BETHELMY et Franck JONCKHEERE et Mesdames Evelynne CAUWENBERGHS, Coralie ALIZARD, Katia VARESI et Marjorie DARCAIGNE, - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T
Date d'affichage :	28/01/2026		
Membres en Exercice :	9	<u>Absents excusés</u> :	Madame Gwenaëlle LEROY
Membres Présents :	7	<u>Absents non excusés</u> :	Monsieur Joël GALEK
Membres votants :	7	<u>Secrétaire de séance</u> :	Madame Eveline CAUWENBERGHS

Délibération 03-2026

Convention avec la boulangerie Mendy pour la mise à disposition d'un distributeur de pain

Monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil municipal la convention de location du distributeur de pain à la boulangerie MENDY domiciliée 38 grande rue 60420 Tricot.

La convention sera établie pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction par période de 12 mois.

Un loyer sera demandé de 150 euros HT par mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention proposée pour la mise à disposition d'un distributeur de pain à la boulangerie MENDY domiciliée 38 grande rue 60420 Tricot

APPROUVE le loyer de 150 euros HT par mois pour la location

INFORME que les loyers seront inscrits au budget 2026 au compte

AUTORISE le Maire à signer tout document lié à ce dossier

Plainval, le 04 février 2026

Le Maire,

Samuel DOVERGNE

